

Loi sur les eaux navigables canadiennes

Énergie NB donne avis par la présente qu'une soumission a été ajoutée au registre en ligne Recherche de projet en commun, conformément à la Loi sur les eaux navigables canadiennes, pour une période de commentaires publics de 30 jours.

Aux termes des paragraphes 4.1 et 9.1 de ladite loi, Énergie NB a déposé auprès du ministre des Transports, dans le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous les numéros de registre 15121 et 15123, une description de l'ouvrage suivant :

Le projet consiste à construire une ligne de transport d'électricité aérienne de 345 kV (ligne L3226) faisant partie du projet de ligne de transport interprovinciale Nouveau-Brunswick/Nouvelle-Écosse, entre le poste de transport de Salisbury et le poste de transport de Memramcook, au Nouveau-Brunswick. Une composante de ce projet comprend un franchissement aérien de la rivière Memramcook aux coordonnées suivantes : latitude 46.170000 / longitude -64.74000, à proximité de la rue Centrale; ainsi qu'un franchissement aérien de la rivière Petitcodiac aux coordonnées suivantes : latitude 46.008220 / longitude -64.679300, à proximité de la rue Principale.

Le projet franchira les rivières sans travaux en eau, maintiendra en tout temps des conditions de navigation sécuritaires et fournira une infrastructure à long terme appuyant la fiabilité du réseau électrique régional.

Affiché à Salisbury et à Memramcook, Nouveau-Brunswick, ce 20e jour de juin 2026.



Énergie NB Power